



ᐅᐅᐅᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
Department of Education
Ilinniaqtuliyiikkut
Ministère de l'Éducation

2020-21

Directives en matière de santé et de sécurité pour les écoles du Nunavut





Table des matières

Introduction	3
Stades des répercussions de la COVID-19.....	4
Stratégies d’atténuation des risques	5
Empêcher la COVID-19 de s’introduire dans les écoles.....	7
Rehaussement des mesures d’hygiène.....	9
Utilisation de l’équipement de protection individuelle (EPI)	10
Rehaussement des mesures de nettoyage et d’entretien	12
Regroupement en cohortes	13
Distanciation physique	14
Organisation de la classe et densité.....	14
Horaires des classes, incluant les pauses	17
Dépôt et ramassage des élèves à l’école	20
Transport en autobus	20
Environnements extérieurs	23
Cours d’éducation physique	23
Activités musicales	24
Grands rassemblements et assemblées	24
Procédures d’urgence et plans personnels d’intervention d’urgence (PPIU).....	25
Enseignement dans la toundra	26
Programmes alimentaires	26
Soutien en matière de santé mentale, y compris le counseling et les programmes de mieux-être	27
Atténuation des risques pour les élèves présentant un risque élevé de maladie grave	27
Enfants et jeunes présentant des troubles médicaux, physiques, développementaux ou comportementaux complexes	28
Outils de communication.....	28

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>





ᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

Tableau d'attribution des catégories d'écoles..... 30

Les informations contenues dans ce document sont à jour en date du mois d'aout 2020 et sont susceptibles d'être modifiées selon les directives de l'administrateur en chef de la santé publique du gouvernement du Nunavut (GN).

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)



Directives en matière de santé et de sécurité pour les écoles du Nunavut

Introduction

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le bureau de l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP), et les partenaires en éducation du Nunavut, a mis au point le *Plan de réouverture des écoles du Nunavut 2020-2021* axé sur la santé et la sécurité. Le plan établit quatre stades qui détermineront les opérations scolaires en fonction des répercussions de la COVID-19 dans chaque collectivité.

Il est important de se rappeler que ces stades ont été déterminés uniquement aux fins de l'ouverture des écoles. Les stades et les directives sont différents pour les écoles et les autres activités publiques ou privées, et ce, pour différentes raisons, notamment :

- Les données actuelles suggèrent que les enfants sont moins susceptibles de contracter une infection à la COVID-19 et moins susceptibles de transmettre le virus à d'autres personnes.
- Les écoles constituent un environnement contrôlé compte tenu des protocoles de nettoyage, des horaires pour les élèves et le personnel et des pauses prévues. Toute propagation éventuelle du virus peut être gérée plus facilement. Cela inclut notamment un processus plus simple de traçage des contacts dans le cas où la COVID-19 serait détectée.
- Il est essentiel de soupeser les risques d'infection et de transmission directe de la COVID-19 chez les enfants par rapport aux dommages engendrés par la fermeture des écoles sur leur santé physique et mentale.

L'information contenue dans ce document s'applique seulement aux écoles. S'il y avait incohérence ou contradiction entre le contenu de ce document et les déclarations ou ordonnances de l'ACSP, ces dernières auraient systématiquement préséance.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



Stades des répercussions de la COVID-19

Le *Plan de réouverture des écoles du Nunavut 2020-2021* est constitué de quatre stades. Chacun de ces stades équivaut à un état d'exposition à la COVID-19 au sein d'une collectivité à un moment donné, et aux conditions en vertu desquelles les écoles devront opérer.

À moins qu'une collectivité ait été reconnue par l'ACSP comme ayant un risque élevé de transmission de la COVID-19, les écoles demeureront ouvertes.

Stade 1 : il n'existe aucun cas probable ou confirmé de la COVID-19 dans la collectivité ou la région. Le retraçage des contacts n'a détecté aucune exposition à la COVID-19. Il s'agit du stade le moins contraignant sur l'environnement d'apprentissage.

Stade 2 : il n'y a pas de cas actif de la COVID-19. Cependant, une collectivité comporte un risque accru, car une ou plusieurs personnes ont été reconnues, par traçage de contacts, comme ayant pu avoir été exposées à la COVID-19. Des restrictions accrues seront implantées dans les environnements d'apprentissage au sein des écoles. Tout le personnel se présente à l'école. Une distanciation physique et d'autres mesures de santé et de sécurité seront déterminées par l'ACSP.

Stade 3 : une collectivité en stade 3 comporte un ou plusieurs cas de la COVID-19 en voie de rétablissement, et il n'existe plus aucune preuve de transmission communautaire du virus. Ce stade survient environ 10 à 28 jours après le rétablissement du **dernier** cas recensé de la COVID-19. Des restrictions basées sur la reprise sont en vigueur dans l'environnement d'apprentissage à l'école et une combinaison d'enseignement à l'école et à distance est implantée. Tout le personnel se présente à l'école. Une distanciation physique et d'autres mesures de santé et de sécurité seront déterminées par l'ACSP.

Stade 4 : il existe des cas actifs de la COVID-19 dans une collectivité. Il y a fermeture complète des environnements d'apprentissage à l'école et dans la toundra dans la collectivité touchée. La totalité de l'enseignement se fait à distance. Des mesures très strictes en matière de santé et de sécurité sont en place.

Note : Une collectivité ayant été exposée à un cas de COVID-19 reviendra éventuellement au stade 1 : pas de COVID-19 dans la collectivité ou les autres collectivités de la région. Cette transition est laissée à la seule discrétion de l'ACSP.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



Stratégies d'atténuation des risques

Lors de la rentrée scolaire, la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et de nos élèves sont notre priorité. Les écoles doivent suivre et évaluer régulièrement les procédures de prévention en matière de santé et de sécurité et les ajuster si nécessaire. Ces stratégies ont été élaborées à partir des exigences du gouvernement du Nunavut en matière de santé publique et des directives de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT).

Les stratégies d'atténuation des risques que les écoles doivent suivre sont décrites et traitées dans le présent document :

- Empêcher la COVID-19 de s'introduire dans les écoles :
 - **Évaluation des risques personnels (outil de dépistage de la COVID-19);**
 - Protocole de réponse à la maladie ou aux cas probables;
- Rehaussement des mesures d'hygiène;
- Utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- Rehaussement des mesures de nettoyage et d'entretien;
- Regroupement en cohortes;
- Distanciation physique;
- Organisation de la classe et densité;
- Horaires des classes, incluant les pauses;
- Dépôt et ramassage des élèves à l'école;
- Transport par autobus;
- Environnements extérieurs;
- Cours d'éducation physique;
- Activités musicales;
- Grands rassemblements et assemblées;
- Procédures d'urgence et plans personnels d'intervention d'urgence (PPIU);
- Programmes dans la toundra;
- Programmes alimentaires;
- Soutien en matière de santé mentale, y compris le counseling et les programmes de mieux-être;
- Atténuation des risques pour les élèves présentant un risque élevé de maladie grave;

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>





ᐃᑭᑦᑲᐃᑦ ᐅᑭᑦ ᐱᑭᑦᑲᐃᑦ ᐃᑭᑦᑲᐃᑦ
 Building *Nunavut* Together
 Nunavut Iluqatigiingniq
 Bâtir le *Nunavut* ensemble

Empêcher la COVID-19 de s'introduire dans les écoles

Pour éviter la propagation de la COVID-19, **les élèves et le personnel scolaire qui présentent des signes ou des symptômes de la COVID-19 doivent rester à la maison**. Les décisions concernant le dépistage et le retour à l'école doivent être déterminées par le bureau local de santé publique, en consultation avec l'ACSP.

Une **Évaluation des risques personnels (outil de dépistage de la COVID-19)** a été élaborée. Tous les membres du personnel scolaire doivent l'utiliser au cours du stade 2 (risque accru de transmission de la COVID-19) ou du stade 3 (cas isolé ou en rétablissement de la COVID-19) s'ils craignent de présenter des symptômes de la COVID-19 ou d'avoir été exposés à cette dernière. Cet outil se trouve dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*.

Au début de l'année scolaire, le personnel identifiera un endroit isolé dans l'école pour y placer tout élève ou membre du personnel présentant des signes de la COVID-19 jusqu'à ce qu'il puisse retourner chez lui.

Si un cas probable de la COVID-19 est identifié dans une école, les étapes immédiates à suivre sont les suivantes :

- Le personnel de la direction d'école doit immédiatement contacter le centre de santé local pour l'informer et demander des directives concernant le transport, y compris des directives pour le parent ou le tuteur venant chercher l'élève.
- Les élèves ou le personnel qui présentent des signes de la COVID-19 doivent être rapidement retirés du groupe et transférés dans une zone isolée et supervisée.
- L'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et l'ÉPI (masque à usage non médical) doivent être utilisés par la personne en isolement. Toute personne en contact avec la personne ainsi isolée peut également porter un ÉPI.
 - Les écoles recevront des **trousses de mesures d'urgence de la COVID-19**. Il y aura un nombre suffisant de trousse pour que tous les membres du personnel puissent intervenir en toute sécurité en cas de détection de la maladie. Les trousse comprendront des lingettes désinfectantes, des masques non médicaux, des gants et du désinfectant pour les mains.
- Pour les élèves qui demeurent à la maison pour s'auto-surveiller ou s'isoler, les écoles doivent fournir des trousse d'apprentissage individualisées pertinentes, soutenues par un enseignement, afin qu'ils ne prennent pas de retard. Vous trouverez de plus amples

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[| INUK](#) | [| ANG](#) | [| IKW](#) | [| FR](#)



[| INUK](#) | [| ANG](#) | [| IKW](#) | [| FR](#)



informations sur les trousse d'apprentissage et l'enseignement à distance dans le *Cadre sur la rattrapage des apprentissages pour les leaders scolaires*.

NOTE : Ces informations se trouvent dans le « **Protocole de réponse à la maladie ou aux cas probables** » dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*.

Si un cas positif de COVID-19 est confirmé dans votre école :

- Avertissez immédiatement les parents et les tuteurs. Utilisez les « **Outils de communication** » inclus dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*, y compris les scripts téléphoniques, les messages publiés sur les pages des médias sociaux de l'école et les lettres à adresser aux parents et aux tuteurs.
- Assurez-vous que les administrations scolaires de district (ASD) ou la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) diffusent l'information sur la station de radio locale. Le ministère de l'Éducation fournira des outils de communication aux ASD et à la CSFN.
- Le ministère de la Santé fournira des directives spécifiques sur la manière de les aider à effectuer le traçage de contacts, de même qu'il établira des consignes spécifiques d'intervention dans l'école.
- L'accent doit être mis sur le principe de traiter les familles avec respect, équité, compassion, dignité et protection de la vie privée.
- Réduisez la stigmatisation et la discrimination. Concentrez-vous sur le partage de l'information et une approche guidée par le principe de *inuugatiigiitsiarniq*.
- Soyez attentifs à la manière dont les élèves partagent les informations dans des environnements moins surveillés (il se peut que ce soit dans ces environnements que les élèves soient mal informés). Corrigez les informations erronées au fur et à mesure que vous en prenez connaissance. Soyez à l'écoute des élèves et du personnel. Laissez-les poser des questions et répondez-leur avec franchise.
- Cherchez ensemble des solutions de soutien lorsque vous ne connaissez pas les réponses. Consultez le document du gouvernement du Nunavut *L'approche du Nunavut pour avancer en période de COVID-19* ou visitez la page <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus> pour en apprendre davantage sur les mesures actuelles en matière de santé publique.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



Utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)

Toute obligation d'utiliser des ÉPI est laissée à la discrétion de l'ACSP et **doit** être respectée selon les directives de l'ACSP. En général, l'utilisation de masques n'est pas recommandée pour les enfants. Toutefois, aux stades où une distanciation physique est nécessaire, mais ne peut être maintenue, l'utilisation d'ÉPI sera exigée. N'oubliez pas que les masques **ne remplacent pas** la nécessité de prendre des mesures de distanciation physique et de se laver les mains.

Lorsque l'**Évaluation des risques personnels (outil de dépistage de la COVID-19)** identifie la nécessité d'utiliser des ÉPI, assurez-vous que les ÉPI sont utilisés conformément aux directives de Santé Canada.

Lorsqu'il est porté correctement, une personne qui porte un masque ou un couvre-visage non médical peut réduire la propagation de ses propres gouttelettes respiratoires infectieuses.

Les masques ou les couvre-visages non médicaux **devraient** :

- Permettre de respirer facilement;
- Être solidement fixés à la tête par des attaches ou des boucles latérales;
- Conserver leur forme après le lavage et le séchage;
- Être changés dès que possible s'ils sont humides ou sales;
- Être confortables et ne pas nécessiter d'ajustements fréquents;
- Être constitués d'au moins deux couches de tissu à mailles serrées (comme le coton ou le lin);
- Être suffisamment grands pour recouvrir complètement et confortablement le nez et la bouche sans laisser de régions à découvert.

Pour plus d'informations sur les masques non médicaux et les couvre-visages, consultez le site <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>.

Pour une vidéo sur la façon de porter correctement un masque non médical ou un couvre-visage, consultez le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-bien-porter-masque-non-medical-couvre-visage.html>.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>

- L'utilisation d'ÉPI (masques non médicaux) **est** recommandée lorsqu'une distanciation physique est nécessaire, mais ne peut être maintenue. De plus amples informations sur les ÉPI sont fournies plus loin dans ce document.
- Les élèves ou le personnel qui choisissent de porter des masques non médicaux ne seront pas dissuadés de le faire.

Le ministère de l'Éducation a acheté et fournira des ÉPI aux écoles selon les besoins, et aidera les écoles à se procurer du matériel de nettoyage spécialisé.

Rehaussement des mesures de nettoyage et d'entretien

Les écoles recevront des fournitures de produits nettoyeurs et une formation pour le personnel d'entretien (les concierges).

Le nettoyage de base est effectué selon un calendrier régulier par le personnel d'entretien affecté à l'école. Le nettoyage de base comprend le nettoyage et la désinfection de manière régulière de toutes les toilettes, le balayage à intervalles réguliers de tous les planchers, la désinfection de la surface des tables, vider quotidiennement les poubelles, et d'autres tâches désignées.

Le nettoyage complémentaire est effectué par le personnel d'entretien et vise à nettoyer et à désinfecter les surfaces les plus sensibles, dans le but spécifique de prévenir la propagation des maladies. Le personnel d'entretien recevra une formation renforcée sur le nettoyage et l'utilisation des ÉPI nécessaires pour nettoyer en toute sécurité.

Les directeurs d'école établiront un calendrier que les concierges devront consulter et suivre pour le nettoyage de base et le nettoyage complémentaire. Pour une liste complète des directives de nettoyage renforcé, veuillez consulter la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*.

NOTE IMPORTANTE pour le nettoyage et la désinfection : Les zones très sales doivent être nettoyées en premier lieu avec un détergent et de l'eau, puis désinfectées à l'aide d'une solution d'eau de javel ou d'un autre désinfectant.

L'eau de Javel ne doit jamais être mélangée à d'autres produits de nettoyage. Les surfaces les plus sollicitées doivent être nettoyées deux fois par jour et lorsqu'elles sont

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



Lorsque l'ACSP le juge nécessaire ou l'exige, l'utilisation d'espaces non traditionnels doit être envisagée afin de maximiser l'assiduité quotidienne. Cela peut nécessiter une utilisation créative des ressources éducatives et de la collaboration du personnel enseignant.

Pour classer une école dans le contexte des directives en matière de santé et de sécurité pour les écoles, consultez le « **Tableau d'attribution des catégories d'écoles** » à la fin de ce document. Pour les écoles de la maternelle à la 12^e année, les classes de la maternelle à la 6^e année sont considérées comme des classes primaires, et les classes à partir de la 7^e année sont considérées comme des classes intermédiaires et secondaires.

Places assises permanentes

Il est important, aux fins du traçage des contacts, que les élèves conservent le même espace d'apprentissage. Dans la mesure du possible, utilisez et conservez les places qui leur ont été attribuées de manière à limiter les contacts prolongés entre les élèves. Cette approche réduira la transmission des maladies virales et augmentera l'efficacité du traçage des contacts en cas d'infection. Les enseignants attribueront les places conformément aux plans de réduction de la densité afin que les mêmes élèves ne se déplacent pas vers d'autres places, même lorsque la densité est réduite. Consultez les « **Modèles d'organisation des salles de classe** » dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire* pour savoir comment aménager la salle de classe et attribuer les places de manière à réduire la possibilité de transmission virale.

Densité de la salle de classe

Au stade 1, la densité des classes (le pourcentage d'élèves dans l'école) pour les élèves des niveaux du primaire, de l'intermédiaire et du secondaire sera de 100 %. Les élèves doivent éviter tout contact physique dans la mesure du possible.

Au stade 2, la densité des classes dans les écoles primaires sera de 100 %. Les élèves doivent éviter tout contact physique.

Aux stades 2 et 3 pour les niveaux intermédiaire et secondaire et au stade 3 pour le niveau primaire, les écoles doivent élaborer un plan visant à réduire de 50 % la densité des classes. Dans les collectivités où il n'y a qu'une école primaire et une école secondaire, les écoles suivront les directives de l'ACSP concernant la densité en fonction de l'âge des élèves dans les écoles.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>





- L'enseignement rehaussé dans la toundra sera également offert (tel qu'un troisième jour optionnel d'enseignement dans la toundra pour les niveaux de l'intermédiaire et du secondaire).
- Des trousse d'apprentissage seront distribuées (en fonction des exigences de distanciation physique) pour compléter l'enseignement à l'école. Le personnel scolaire s'entretiendra régulièrement avec les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire afin de leur offrir un enseignement à distance.

Stade 3 — Cas isolé ou en rétablissement de la COVID-19 dans la collectivité

Écoles primaires (densité 50 %)

- L'enseignement en classe se fera trois jours par semaine, selon un enseignement hybride. Manger dans les aires communes ou dans les espaces partagés et le partage de nourriture ou de boissons sera interdit.
- Des trousse d'apprentissage seront distribuées (en fonction des exigences de distanciation physique) pour compléter l'enseignement à l'école. Le personnel scolaire s'entretiendra régulièrement avec les élèves afin de leur offrir un enseignement à distance.

Écoles intermédiaires et secondaires (densité 50 %)

- Les horaires des écoles intermédiaires et secondaires seront échelonnés afin de réduire les interactions entre les élèves et de tenir compte des exigences de distanciation physique. Voir la section « **Organisation de la classe et densité** ».
- L'enseignement en classe se fera deux jours par semaine, selon un enseignement hybride.
- L'enseignement rehaussé dans la toundra sera également offert (tel qu'un troisième jour optionnel d'enseignement dans la toundra pour l'intermédiaire et le secondaire).
- Des trousse d'apprentissage seront distribuées (en fonction des exigences de distanciation physique) pour compléter l'enseignement à l'école. Le personnel scolaire s'entretiendra régulièrement avec les élèves, afin de leur offrir un enseignement à distance.

Stade 4 — Transmission communautaire de la COVID-19

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>





ᑲᑕᑎᑎᑭ ᓄᓇᓴᓂᑦ ᐱᓱᑦᑲᓂᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

- **Toutes les écoles seront fermées.** L'enseignement à distance sera la principale méthode d'enseignement. Des trousseaux d'apprentissage pour les élèves de la maternelle à la 12^e année seront distribués (en fonction des exigences de distanciation physique) afin de renforcer l'enseignement antérieurement tenu en salle de classe.
- Aucun membre du personnel ne se présentera à l'école. Les directeurs d'école peuvent effectuer une inspection de l'édifice. Les directeurs d'école encourageront le personnel scolaire à rapporter à la maison toutes les ressources dont il pourrait avoir besoin pendant la durée de l'enseignement à distance.
- Des outils d'apprentissage supplémentaires seront utilisés pour effectuer un suivi et maintenir le contact avec les élèves afin de leur fournir un enseignement à distance.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)



Dépôt et ramassage des élèves à l'école

Les procédures de dépôt et de ramassage des élèves vont différer selon le stade auquel se trouve la collectivité. Les parents et les tuteurs ne doivent pas entrer dans l'école lorsqu'ils viennent chercher ou déposer des élèves et doivent respecter les consignes de santé publique en vigueur. Si les parents et les tuteurs doivent entrer dans l'école pour toute autre raison, ils doivent prendre des dispositions à l'avance. Les leaders scolaires sont encouragés à travailler avec leurs Opérations scolaires régionales (OSR) ou la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) pour déterminer les implications de ces dispositions en matière de santé et de sécurité.

Transport par autobus

Le nombre d'élèves présents dans l'autobus sera réduit pour augmenter la distance entre les passagers. Une attribution des places par cohorte devrait être appliquée, car cela réduira le risque de transmission dans l'autobus. Par exemple, si le risque de transmission a augmenté et que la densité des élèves diminue, une mesure qui peut être utilisée pour accroître la sécurité du chauffeur d'autobus est de laisser les deux premières rangées vides. Une autre solution, combinée à d'autres mesures administratives, consiste à échelonner les horaires des trajets d'autobus afin de réduire le nombre d'élèves au même moment dans l'autobus. Consultez le « **Modèle d'attribution des places dans l'autobus** » dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*.

Stade 1 — Pas de COVID-19 dans la collectivité ou les autres collectivités de la région (densité de 100 % pour toutes les écoles)

- Les horaires d'autobus se poursuivent comme d'habitude pour les élèves du primaire, de l'intermédiaire et du secondaire.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>





Stade 2 — Risque accru de transmission de la COVID-19 dans la région

Écoles primaires (densité 100 %)

- Dans la mesure du possible, les places dans l'autobus doivent être attribuées par cohorte de classe.

Écoles intermédiaires et secondaires (densité 50 %)

- Dans la mesure du possible, les places dans l'autobus doivent être attribuées par cohorte de classe.
- Une stratégie visant à réduire le nombre d'élèves dans l'autobus peut inclure des horaires échelonnés (horaires décalés) pour des groupes d'âge différents (élèves des niveaux intermédiaire et secondaire). Cette stratégie doit être coordonnée avec les horaires échelonnés des écoles.

Stade 3 — Cas isolé ou en rétablissement de COVID-19 dans la collectivité

Écoles primaires (densité 50 %)

- L'attribution des sièges d'autobus par cohorte de classe doit être appliquée.
- Une stratégie visant à réduire le nombre d'élèves dans l'autobus peut inclure des horaires échelonnés pour des groupes d'âge différents (élèves des niveaux intermédiaire et secondaire). Cette stratégie doit être coordonnée avec les horaires échelonnés des écoles.

Écoles intermédiaires et secondaires (densité 50 %)

- L'attribution des sièges d'autobus par cohorte de classe doit être appliquée.
- Une stratégie visant à réduire le nombre d'élèves dans l'autobus peut inclure des horaires échelonnés pour des groupes d'âge différents (élèves des niveaux intermédiaire et secondaire). Cette stratégie doit être coordonnée avec les horaires échelonnés des écoles.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



La plupart des enfants et des jeunes souffrant de troubles médicaux sous-jacents devraient pouvoir aller à l'école en toute sécurité, à condition que les mesures de sécurité appropriées soient en place (nettoyage accru, hygiène respiratoire, hygiène des mains). Toutefois, il est recommandé que les parents et les tuteurs en discutent avec les fournisseurs de soins de santé de l'enfant afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en fonction des circonstances spécifiques à chacun. Cela est particulièrement important pour les enfants dont la maladie vient d'être diagnostiquée.

Enfants et jeunes présentant des troubles médicaux, physiques, développementaux ou comportementaux complexes

Le retour à l'école présentera des défis uniques aux enfants et aux jeunes présentant des difficultés médicales, physiques, développementales ou comportementales, ainsi qu'à leurs familles. Les parents et les tuteurs devraient penser à prendre rendez-vous avec leurs fournisseurs de soins de santé et leurs leaders scolaires pour discuter du retour à l'école.

Les écoles veilleront à ce que les élèves reçoivent des soutiens à l'apprentissage, y compris des services de soutien à l'éducation pour les élèves bénéficiant de plan individuel de soutien à l'élève (plan d'enseignement individualisé [P.E.I.] et plan d'adaptation individualisé [P.A.I.]) à tous les stades, en suivant des mesures de distanciation physique appropriées.

Outils de communications

Dans la *Trousse d'outils sur la santé et la sécurité pour le personnel scolaire*, vous trouverez des outils de communication et des modèles préparés par le ministère de l'Éducation que vous pouvez utiliser pour communiquer avec les élèves, les parents ou tuteurs, et la communauté scolaire.

Ces outils et modèles sont spécialement conçus pour servir lorsque l'ACSP annonce un changement de stade du statut de la COVID-19 dans votre collectivité. Vous pouvez les adapter pour répondre aux besoins spécifiques de votre école et de votre collectivité.

Les outils suivants ont été préparés :

- Lettres aux parents ou aux tuteurs;
- Modèles d'appels téléphoniques aux parents ou aux tuteurs;

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



ᐅᐃᑎᓂᓂ ᓄᓇᓂᓂ ᐱᓂᓂᓂ ᐅᐃᑎᓂᓂ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

- Publications sur les médias sociaux pour :
 - Les écoles primaires;
 - Les écoles intermédiaires et secondaires.

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)



[INUK](#) | [ANG](#) | [IKW](#) | [FR](#)

Tableau d'attribution des catégories d'écoles

École	Catégorie	Région
Jimmy Hikok Ilihakvik	Primaire	Kitikmeot
École secondaire Kiilunik	Intermédiaire et secondaire	Kitikmeot
Arviligruaq Illiniarvik	Maternelle à 12 ^e année	Kitikmeot
École secondaire Kugluktuk	Intermédiaire et secondaire	Kitikmeot
Kullik Ilihakvik	Primaire	Kitikmeot
Netsilik Illihakvik	Maternelle à 12 ^e année	Kitikmeot
Qiqirtaq Ilihakvik	Intermédiaire et secondaire	Kitikmeot
Quqshuun Ilihakvik	Primaire	Kitikmeot
École Inuglak	Maternelle à 12 ^e année	Kivalliq
École secondaire John Arnalukjuak	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École secondaire Jonah Amitnaaq	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École primaire Leo Ussak	Primaire	Kivalliq
École primaire Levi Angmak	Primaire	Kivalliq
Maani Ulujuk Illiniarvik	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École intermédiaire Qitiqliq	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École primaire Rachel Arngnammaktiq	Primaire	Kivalliq
École Sakku	Maternelle à 12 ^e année	Kivalliq
École Simon Alaittuq	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École primaire Tusarvik	Primaire	Kivalliq
École secondaire Tuugaalik	Intermédiaire et secondaire	Kivalliq
École Victor Sammurtok	Maternelle à 12 ^e année	Kivalliq
École Alookie	Primaire	Qikiqtani
Aqsarniit Illiniarvik	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Arnaqjuaq	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École primaire Ataguttaaluk	Primaire	Qikiqtani
Attagoyuk Illisavik	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>



École	Catégorie	Région
École des Trois-Soleils	Primaire <u>et intermédiaire</u>	Qikiqtani
École Inuksuit	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École secondaire Inuksuk	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Inuujaq	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École Joamie	Primaire	Qikiqtani
École Nakasuk	Primaire	Qikiqtani
École Nanook	Primaire	Qikiqtani
École secondaire Nasivvik	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Nuiyak	Primaire	Qikiqtani
École Paatsaali	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Peter Pitseolak	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Qaqqalik	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École Qarmartalik	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École Quluaq	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani
École Sam Pudlat	Primaire	Qikiqtani
École Ulaajuk	Primaire	Qikiqtani
École intermédiaire Sivuniit	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École secondaire Iglulik	Intermédiaire et secondaire	Qikiqtani
École Umimmak	Maternelle à 12 ^e année	Qikiqtani

Pour les dernières informations concernant la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante>; <https://www.gov.nu.ca/fr>

